

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.11.12_17**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant *la majorité des membres en exercice*.

Étaient excusé(s) (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

Était absente : Madame Fabienne REGAZZONI

Secrétaire de séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 17

Abstentions : 1 (F. GONIN JORQUERA)

Contre :

Objet : **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'équipements et de locaux entre la Commune et l'Union Sportive de GRIGNON.**

Rapporteur : Monsieur François RIEU

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un local à usage de foyer a été signée entre la Commune de Grignon et l'Union Sportive de Grignon en date du 6 décembre 2016 pour trois ans et qu'il convient de modifier certaines conditions avant son renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention modifiée telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-20191112-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 novembre 2019

Monsieur le Maire,
François RIEU